

GOUVERNANCE

Un conseil de développement pour aider à prendre les bonnes décisions

Le conseil de développement est une instance consultative où des citoyens réfléchissent ensemble à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire.

Qu'est-ce qu'un conseil de développement ?

Instance consultative regroupant de bénévoles, le conseil de développement est composé de citoyens ayant porté leur candidature et désignés par le conseil de communauté. Instance de dialogue citoyen, il est consulté pour rendre des avis et des contributions aux élus communautaires et peut se saisir de questions concernant les politiques publiques telles que l'aménagement du territoire, le développement économique, le plan Climat, l'éducation jeunesse, la culture et les services, et des initiatives citoyennes.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, étant un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50.000 habitants, doit légalement être dotée d'un conseil de développement.

Qui fait partie du conseil de développement ?

Le conseil de développement est exclusivement composé de bénévoles, représentants de la société civile, acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs, présents sur le territoire.

Sa dernière composition a été arrêtée par délibération du conseil de communauté le 19 octobre 2020. Il compte 60 membres auxquels s'ajoutent dix personnalités qualifiées choisies pour leur expertise personnelle ou leur engagement civique, et nommées par le président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Quelles sont les missions du conseil de développement ?

Le conseil de développement est régulièrement consulté :

- sur l'élaboration du projet de territoire
- sur les documents de prospective et de planification
- sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable relevant du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale
- sur le rapport d'orientations budgétaires

Le conseil de développement peut également s'autosaisir sur tout sujet d'intérêt territorial qu'il estime nécessaire d'étudier.

Pour en savoir plus sur le Conseil de Développement (CoDev) de l'agglomération, consultez leur site internet www.codev-gga.org.



Gaillac·Graulhet

AGGLOMÉRATION

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30